

*Conseil Municipal  
du  
31 Janvier 2011*

*L'an deux mille onze, le trente et un janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.*

*Date de convocation : 26 janvier 2011*

**Présents** : *Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Christophe LARTIGUE, Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET.*

**Excusés** : *Romain ROUX, Cédric SOULARD,*

**RENCONTRE AVEC M. YVES d'AMÉCOURT, CANDIDAT AUX ÉLECTIONS CANTONALES**

*Monsieur le Maire accueille M. Yves d'Amécourt, Conseiller Général, et candidat aux prochaines élections cantonales qui auront lieu les dimanche 20 et 27 mars 2011 et lui donne la parole*

*Après avoir présenté son bilan et répondu aux différentes questions de l'assemblée et des conseillers municipaux, M. Yves d'Amécourt remercie la municipalité de Gornac de l'avoir reçu.*

*Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

**SECRETARIAT DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la prise de notes en séance du conseil municipal n'est pas facilement conciliable avec le débat qui s'instaure lors des réunions du conseil municipal, ce qui engendre par la suite du temps supplémentaire pour la rédaction du compte rendu. Mme Martine CAUHAPÉ, rédacteur, a proposé de participer aux séances du conseil municipal pour établir plus facilement et rapidement le compte rendu. Celle-ci récupèrera ces heures supplémentaires (effectuées à la demande de l'autorité territoriale, hors des bornes horaires définies par le cycle de travail) en repos compensateur (le lundi matin jour où Mme Adeline ORTUNO reçoit le public).*

**CCPSG - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

*Suite à la réunion du 22 mars 2010 où Annabelle CUVELLIER avait été nommée remplaçante de Denise SEGUIN en tant que déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Sauveterrois, et à la demande de M Gilles GALLÈS qui souhaiterait être délégué suppléant Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des délégués*

- *Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, délégué titulaire*
- *Madame Annie POSSAMAÏ, déléguée titulaire*
- *Monsieur Gilles GALLÈS, délégué suppléant*

- Madame Annabelle CUVELLIER déléguée suppléante ont été élus.

### **EMPLACEMENT FUTUR ÉMETTEUR TÉLÉPHONIE MOBILE**

Monsieur le Maire indique que l'Etat a mis en place un programme de couverture nationale de téléphonie. Quelques points considérés comme accessibles (prise de mesure devant la mairie avec trois opérateurs) ne seront pas améliorés bien que non satisfaisants. La Communauté de Communes du Sauveterrois a décidé de prendre en charge la desserte de la zone grise Castelveil- Coirac- une partie de Saint Brice –Mourens- Gornac.

Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer le lieu d'implantation de l'émetteur qui sera installé sur un pylône (d'une hauteur d'environ 110 m et d'une portée de plusieurs kilomètres), dont le coût est évalué à 50 000 euros.

Jérôme TROLLIET demande s'il n'est pas possible d'installer l'émetteur sur le château d'eau de Castelveil. Monsieur le Maire indique que le Président du Syndicat ne souhaite pas cette implantation dans la mesure où il a été indiqué que ces pylônes pouvaient être un facteur de risques car beaucoup de techniciens auraient accès au réservoir d'eau potable (risques de pollution volontaire).

Plusieurs lieux publics sont évoqués :

- la parcelle du projet photovoltaïque de la Communauté de Communes du Sauveterrois ; Mr Gilles GALLÈS demande s'il n'y a pas de contre indication avec le photovoltaïque,
- l'esplanade Fongrave,
- derrière le garage communal
- derrière ancienne poste

Monsieur le Maire est chargé de proposer des lieux d'implantation aux opérateurs pour la communauté de communes du Sauveterrois.

### **DOMAINE DE FONGRAVE – ACQUISITION PARCELLE – DÉTERMINATION SUPERFICIE FINALE (1 HA 64 A 58 CA)**

Par délibération en date du 25 janvier 2010, il avait été décidé d'acquérir la parcelle ZD 40 d'une superficie de 1 ha 64 a 80 ca pour un coût de 28 016 euros les frais notariés et honoraires du géomètre en plus. Soit 17 000 euros l'hectare

Monsieur Jérôme TROLLIET fait part de son regret quant au fait qu'il y ait à nouveau une diminution des zones AOC.

Monsieur le Maire indique qu'après le bornage de la parcelle il s'avère que la superficie est de 1 ha 64 a 58 ca pour un cout de 27 978.60 euros (le prix à l'hectare reste identique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 40 d'une superficie de 1 ha 64 a 58 ca pour un prix de 27 978.60 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

### **PROJET MAISON DE SANTÉ**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le vendredi 21 janvier 2011.

« Etaient présents : Do-Carmo Angélique, Blegéan Karine, Collier Céline, Menel Françoise, Possamai annie, Duffau Alain, Frais Gilles, Gallès Gilles, Pradal Christian, Lamouroux Didier.

L'architecte M Pradal est venu faire des relevés de l'ancien bâtiment de la poste que nous voulons rénover. Lors de cette réunion, il nous a présenté une première esquisse qui a permis à toutes les personnes autour de la table de réagir.

En effet, une discussion s'engage sur le choix de positionner les 2 cabinets médicaux à l'étage ou bien en rez-de-chaussée et l'autre à l'étage. Après avoir pesé le pour et le contre, l'ensemble considère que les 2 à l'étage semblent être une bonne solution dès lors qu'il y a un large escalier et un ascenseur.

Par contre au rez-de-chaussée, les infirmières ne souhaitent pas occuper une place aussi importante. Il est donc décidé de placer le bureau infirmier avec sa salle de pansements et de prélèvements en façade côté rue.

L'espace libéré à l'arrière en rez-de-chaussée sera réparti pour 1 cabinet de kinésithérapie et 1 autre cabinet polyvalent.

Les infirmières demandent de pouvoir ajouter un coin convivial pour le café pour les patients. L'ascenseur semble bien positionné et le vaste escalier va apporter de la lumière du sud sur les 2 niveaux.

La surface d'une éventuelle pharmacie de 92 m<sup>2</sup> réservée sur la droite reste à discuter avec Françoise Menel. Après cette réunion un état des lieux de la pharmacie actuelle va être réalisé avec Françoise Menel, M Pradal et M le Maire ; chiffrage avec et sans pharmacie dans la future maison de santé.

Fort de toutes ces précisions du cahier des charges, M Pradal prépare les modifications ainsi qu'un premier chiffrage pour la prochaine réunion.

Karine Blegéan indique qu'elle a un contact avec une femme médecin Suisse qui est en train de réaliser ses 6 derniers mois d'équivalence. Dans tous les cas, elle nous indique qu'elle ne veut pas nous faire une fausse joie mais qu'elle suit cette piste.

Didier Lamouroux rappelle que chacun d'entre nous doit poursuivre la recherche par ses propres filières. Dans tous les cas il indique que nous avons reçu ce jour la convention de la société Santé Conseil que nous allons compléter et retourner. Un acompte de 30% sur les 990.00 euros prévus sera versé à la signature du contrat, le solde sera versé lors de la prise de poste d'un successeur dans un délai d'un an.

Nous nous donnons rendez vous le vendredi 4 février à 14h à la mairie. »

*Monsieur le Maire ainsi que Mme Angélique DO CARMO qui a été désignée porte parole des professionnels de santé seront reçus par l'ARS à Bordeaux*

*Celui-ci précise que l'Etat va subventionner 250 maisons de santé en 3 ans sur le territoire national à condition d'être retenu par les différentes commissions. Sinon il existe une aide de l'Etat intitulée Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets communaux ou intercommunaux.*

*Les loyers perçus sur la maison de santé devront permettre de rembourser le prêt qui sera nécessaire à la rénovation de cet immeuble.*

*Le cout de la restructuration de ce bâtiment pourrait s'élever à 350 000 Euros. Une première estimation plus précise nous sera remise par M .PRADAL.*

*M. Gilles GALLES indique qu'il faut être conscient du risque de ne pas trouver de médecin et d'avoir déjà engagé des travaux. M. Christophe LARTIGUE indique qu'il est possible de s'assurer pour ce genre de cas. Monsieur le Maire le charge de se renseigner.*

**ÉLABORATION PAVE (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS - OUVERTURE DES PLIS**  
**VALIDATION DECISION COMMISSION APPEL D'OFFRES,**

*Dans le cadre de la négociation deux autres entreprises avaient été sollicitées pour établir une proposition avec une date limite de retour fixée au 20 janvier 2011 à 12 h.*

*Trois propositions ont été reçues. Douce, MPI CONSEILS, FACT.*

*Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 28 janvier et a procédé à l'ouverture des plis*

*Après comparaison des devis et étude des critères (60% le prix 20% caractéristiques techniques 20% délai) la commission a décidé de retenir l'entreprise FACT de Vayres pour la somme de 1 710.00 euros hors taxes ; elle a de bonnes références et présente le meilleur tarif.*

*Le Conseil Municipal valide la décision de la CAO.*

*M. Jérôme TROLLIET demande s'il n'aurait pas été possible que l'architecte retenu pour la CAB procède à cette étude. Monsieur le Maire indique qu'effectivement on aurait pu contacter M. BROICHOT mais il y aurait eu malgré tout un cout à régler car ce n'est pas du tout la même mission.*

**REGLEMENT FACTURE**

*Monsieur le Maire indique qu'il avait été décidé d'acquérir un véhicule en remplacement de l'Express pour un montant de 2 033.20 EUROS TTC.*

*L'entreprise LAMAOUROUX a présenté sa facture. Cette dépense n'ayant pas été prévue en 2010 ne peut pas être réglée actuellement. Afin de ne pas pénaliser l'établissement concerné, Monsieur le Maire propose d'acquitter cette charge avant le vote du budget primitif 2011.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits suivant le tableau ci-dessous et de les ajouter au budget primitif 2011.*

		Article	Somme
VEHICULE KANGOO	LAMOUREUX	2182	2 034.00

**GALETTE DES ROIS - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DU 5/02/2011**

*Monsieur le Maire demande à chaque conseiller municipal de bien vouloir participer à cette manifestation. Cette rencontre sera l'occasion pour la municipalité de présenter ses vœux à toute la population, un moment privilégié pour faire connaissance avec tous les nouveaux Gornacais et pour présenter le bilan 2010 et les projets 2011.*

*Chaque conseiller devra participer financièrement aux dépenses de cette collation.*

**QUESTIONS DIVERSES.**

*M. Christophe LARTIGUE demande comment s'est passé le repas 3<sup>ème</sup> jeunesse. Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait eu que quatre conseillers présents, mais le repas était très convivial et tout s'est très bien déroulé.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à minuit.*